



LANGUES VIVANTES

89, rue de Meyrin
ZA du Bois Candide
01210- Ferney-Voltaire

Tel. 04 50 56 49 56
admin@langues-vivantes.com
www.langues-vivantes.com

INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il faut :

- Être âgé de 16 ans à la date de début des cours – les mineurs de 16 à 18 ans doivent présenter une autorisation parentale
- Avoir complété le formulaire de pré-inscription comprenant le test de positionnement pour déterminer le niveau et le groupe de l'élève.

PAIEMENT

La facture est exigible sous 30 jours calendaires. Les pénalités de retard exigibles en cas de non-paiement à la date d'échéance de la facture est de 40 € par mois pour frais de recouvrement, en cas de retard de paiement.

Tous autres frais (lettre recommandée, huissier de justice) en cas de non-paiement seront imputés au bénéficiaire en plus des frais de formation.

Pour les résidents Suisse, nous demandons un règlement total à l'inscription.

ATTESTATION

L'atteinte des objectifs de la formation est évaluée tout au long de la formation et par un test final.

Une attestation de fin de formation sera remise au bénéficiaire à l'issue de la formation.

En cas de présentation à un examen, un certificat de réussite de l'examen émis par organisme certificateur est remis au bénéficiaire.

LANGUES VIVANTES



541, Route du Nant
01280- Prévessin-Moëns

Tel. 04 50 56 49 56
admin@langues-vivantes.com
www.langues-vivantes.com

ANNULATION

Annulation par Langues Vivantes

Langues Vivantes se réserve le droit d'annuler les cours qui n'auront pas recueillis un nombre suffisant d'inscriptions. Dans ce cas, la totalité du montant versé sera remboursée.

En cas d'annulation d'une séance (maladie de l'enseignant), l'école en informera le bénéficiaire au plus tard 48 heures avant le début des cours **PAR MAIL** ou **PAR TELEPHONE** et lui proposera en remplacement - au choix de l'école - une autre date pour le cours. Si le bénéficiaire refuse la prestation proposée en remplacement, le cours sera perdu. En tout état de cause, l'école s'efforce de reprogrammer la prestation annulée.

Annulation par le bénéficiaire

En cas d'annulation des cours de la part du bénéficiaire 7 jours avant la date de début des cours, l'école rembourse la globalité de la somme versée par l'élève, diminuée d'une somme forfaitaire de 80 euros couvrant les différents frais supportés par l'école et liés à cette annulation (établissement des plannings, place réservées, refus d'autres inscriptions).

INTERRUPTION/ANNULATION/RETARD

En cas d'interruption des cours ou d'absences prolongées, les frais ne seront pas remboursés, sauf cas particuliers et sur justificatif. Toute partie de cours non suivie par le bénéficiaire ne donnera droit à aucun remboursement ou report sauf dans le cas d'un motif légitime et impérieux (maladie grave, déménagement).

LANGUES VIVANTES



541, Route du Nant
01280- Prévessin-Moëns

Tel. 04 50 56 49 56
admin@langues-vivantes.com
www.langues-vivantes.com

ASSURANCES

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les bénéficiaires dans les locaux de formation.

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à souscrire par le bénéficiaire lui-même. Le bénéficiaire doit fournir une attestation de l'assurance accident et responsabilité civile en début de la formation.

DROIT A L'IMAGE

Sauf avis contraire du bénéficiaire, le formateur, avec l'autorisation de Langues Vivantes, peut être amené à prendre des photos ou des vidéos du bénéficiaire. Langues Vivantes pourra les utiliser dans ses documents d'information et de communication sur ses réseaux sociaux.

RECLAMATIONS

1-En cas de désaccord, l'organisme de formation s'engage à étudier attentivement toute réclamation qui lui sera adressée par le formulaire disponible en réception ou par email à l'adresse suivante: admin@langues-vivantes.com

2-En cas de litige entre l'organisme de formation et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

3-A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS

LANGUES VIVANTES Ecole de Langues

Siège social :89, rue de Meyrin, ZA du Bois Candide

01210 Ferney-Voltaire - Tél: 04.50.56.49.56

SIRET: 803 927 458 00023 - NAF : 8559B - N° d'organisme de formation : 82 01 01 633 01